

DÉCISION DU MAIRE

23 / 118

Fourniture de jeux/jouets, de matériel créatif et pédagogique et du petit matériel pour enfant et adulte pour les structures Petite Enfance de la Ville de Montgeron - Lot 2 Fourniture de matériel créatif et pédagogique (gommettes, peinture, rubans, feuilles, ...)

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R2123-1,

Vu la délibération n° 22/37 du Conseil municipal en date 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégué pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant la nécessité de passer un contrat relatif à la fourniture de jeux/jouets, de matériel créatif et pédagogique et du petit matériel pour enfant et adulte pour les structures Petite Enfance de la Ville de Montgeron - Lot 2 Fourniture de matériel créatif et pédagogique (gommettes, peinture, rubans, feuilles, ...),

Considérant que la mise en concurrence a été réalisée selon les dispositions de l'article R2131-12 2° du Code de la commande publique, via la publication d'un avis de marché sur le profil d'acheteur et dans le journal d'annonces légales Le Parisien,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 2 mars 2023 à 15h00, il a été constaté le dépôt de trois plis,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse, l'offre technique et financière du candidat **LACOSTE SAS** (84250 - LE THOR) a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse au regard des attentes de l'acheteur,

DECIDE

- Article 1 :** De signer avec la société **LACOSTE SAS** (84250 – LE THOR) un contrat portant sur la fourniture de jeux/jouets, de matériel créatif et pédagogique et du petit matériel pour enfant et adulte pour les structures Petite Enfance de la Ville de Montgeron - Lot 2 Fourniture de matériel créatif et pédagogique (gommettes, peinture, rubans, feuilles, ...) :
- Montant annuel minimum : 1 000€ H.T.
 - Montant annuel maximum : 20 000€ H.T.
- Article 2 :** Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, faisant foi) pour une période initiale de 12 mois. Il est reconductible pour 2 périodes de 12 mois sans pouvoir excéder une durée totale de 36 mois.
- Article 3 :** Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget de la commune.
- Article 4 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Mr le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 20 JUIN 2023


Sylvie CARILLON,
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

